

# ACADÉMIE DE REIMS SNES-FSU

**BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ**

n°24 juin 2025

Le secrétariat académique de Reims tient une nouvelle fois à exprimer sa profonde tristesse face à la terrible nouvelle qui nous a tous frappés mardi 10 juin.

Ce tragique événement nous touche particulièrement, car une jeune femme, engagée dans l'éducation des élèves, a été poignardée dans l'exercice de ses missions.

C'est toute la communauté éducative qui est en deuil, c'est toute l'École qui est plongée dans la douleur, et c'est toute la Nation qui doit désormais se rassembler pour protéger ses enfants et ses agents, afin de construire ensemble un avenir meilleur et une société différente.

Le secrétariat académique tient à exprimer l'immense douleur ressentie par toute la communauté éducative devant ce drame effroyable et à adresser à la famille toutes ses pensées.

*« L'égoïste est né pour lui seul, l'homme collectif est né pour ses semblables. »*

Lamartine - Cours familial de LITTÉRATURE 1856

## SOMMAIRE

|  |      |
|--|------|
| Édito.....   | p1-2 |
| Plan ministériel pour la tranquillité scolaire et protection fonctionnelle.....  | p2   |
| Professeur-es documentalistes : ne poussez pas PP dans les orties !.....         | p3   |
| Appel aux futurs retraités.....  | p3   |
| Quand on parle d'injonctions.....  | p4   |
| Collèges : contrer encore et toujours la réforme du « choc des savoirs »,.....   | p4   |
| Pourquoi autant de violence dans nos établissements.....                         | p5   |
| Ce qu'il faut savoir de la protection sociale complémentaire.....                | p6   |
| Réponses du rectorat au courrier sur l'informatique dans les établissements..... | p7   |
| Déception - consternation !!.....  | p7   |
| La carrière : des changements en perspective.....                                | p8   |
| Nos coups de cœur culture à voir ou à revoir.....                                | p8   |

## ÉDITO

### URGENCE DU COLLECTIF !

Cette année scolaire 2024/25 a été marquée par une situation internationale violente, instable ainsi que par une situation nationale particulière suite au choix du président de la république de ne pas nommer un premier ministre représentant le vote de la population lors des élections législatives de juillet 2024. En fait, il s'agit avant tout par ces politiques libérales de continuer à casser l'ensemble des services publics en mettant en avant la dette française.

Dans l'Éducation Nationale, la crise de recrutement qui existe depuis 2017 persiste et se renforce puisque les gouvernements et les ministres successifs de l'ÉN sont toujours dans le déni concernant le manque d'attractivité et ont fait preuve d'imagination : job dating, remplacement en visio, petites annonces sur Facebook, appels aux bonnes volontés, aux parents, aux professeurs retraités... Une députée a même proposé de faire un remplacement et aujourd'hui l'aca-

démie de Dijon propose une attestation "enseigner le français" pour les professeurs d'une autre discipline qui souhaiteraient prendre en charge cet enseignement.

Les points les plus importants pour résoudre cette situation nous les connaissons : **revalorisation de tous les personnels et amélioration de nos conditions de travail**. Ce sont, en fait, les critères essentiels à mettre en œuvre dans toute la fonction publique et dans le salariat privé.

Dans l'Éducation Nationale et le second degré, toutes ces mesures ont un point commun : elles laissent croire qu'enseigner est un métier qui peut s'improviser, sans formation de qualité.

La situation est très inquiétante pour nos métiers et statuts : il existe une réelle volonté politique de changer le sens de nos métiers, de nous inciter à trier nos élèves en leur fai-

sant croire que leur réussite ou échec est dû à leur seule responsabilité et ainsi conforter les inégalités économiques, sociales et culturelles. Nous deviendrions de simples exécutants ne demandant à nos élèves ni de réfléchir, ni de faire preuve d'esprit critique dans une société de plus en plus complexe. Pas besoin d'avoir un haut niveau d'étude pour devenir prof et la question des salaires est ainsi réglée. Pas besoin d'avoir des profs fonctionnaires, il suffit d'avoir des enseignant-es précaires, serviables et corvéables à merci !

Ne nous décourageons pas et continuons à mettre en avant nos propositions de solidarité, de justice sociale sans discriminations, de respect de l'environnement et de démocratie !

**BONNES VACANCES À VOUS TOUTES ET TOUS !**

Annie Becret - secrétaire académique

## **PLAN MINISTÉRIEL POUR LA TRANQUILLITÉ SCOLAIRE ET PROTECTION FONCTIONNELLE**

Dans le BO 46 du 5 décembre 2024 a été publié le plan ministériel pour la tranquillité scolaire. Il s'articule autour de 4 axes : sécuriser les établissements scolaires, protéger les PERSONNELS et les élèves, apaiser le climat scolaire et responsabiliser les élèves et leurs familles.

Nous ne reviendrons pas sur la pertinence de ce plan tant il est dépendant de personnels, notamment de vie scolaire.. Pour les 11 000 collèges-lycées ce ne sont que 150 postes de CPE et 600 assistants d'éducation qui ont été abondés... Ce plan a tendance à confondre sécurité et tranquillité. Et si la sécurité, que ce soit pour les élèves mais aussi pour les personnels, doit bien être une priorité, il ne faut pas croire que cela introduira un climat scolaire propice aux apprentissages.

Nous devons tous connaître les éléments de ce plan car les chefs d'établissements ont tendance à trop les ignorer aussi, alors qu'il introduit des automatismes à avoir dans la gestion de certaines menaces ou atteintes graves :

- Le signalement de tout fait grave ;
- Prendre des mesures de protection ;
- Accompagner et suivre les victimes sur la durée ;
- Mettre en place des actions collectives spécifiques pour apaiser l'ensemble de la communauté éducative.

Il est aussi ajouté d'autres mesures lorsque c'est un personnel qui est agressé ou menacé dans l'exercice de ses fonctions :

- Octroi **immédiat** de la protection fonctionnelle (même sans demande) ;
- Saisine du procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale ;

Demande immédiate de retrait de contenus (signalement sur la page internet PHAROS) qui ciblent les personnels sur les réseaux sociaux.

Retour sur la protection fonctionnelle qui couvre :

- Les atteintes subies par un agent dans l'exercice de ses fonctions (violences, menaces, injures, diffamation, harcèlement, etc.).
- Les poursuites pénales engagées à son encontre, y compris dans le cadre d'une audition libre, garde à vue ou en tant que témoin assisté.

La **protection fonctionnelle** est ouverte à **tous les personnels** (titulaires, contractuels...), aux **collaborateurs du service public**, ainsi qu'aux ayants droit (**conjoint-es, enfants...**).

La protection fonctionnelle est octroyée lors d'atteintes à l'intégrité de l'agent ou de poursuites pénales à l'encontre de l'agent. **Elle n'est pas octroyée en cas de faute personnelle de l'agent.**

**Faute personnelle** (ou faute détachable du service) : comportements incompatibles avec les missions de service public (détournement de fonds, violences, faux témoignages, Violences Sexistes et Sexuelles, procédures disciplinaires en cours, etc.).

Chaque dossier est examiné individuellement. Il n'y a pas d'automatisme. Les décisions du rectorat sont motivées et contextualisées.

**Important** : la demande de PF doit être argumentée et appuyée par des éléments probants : témoignages, pièces justificatives, identité de l'auteur, etc. Elle est transmise au supérieur hiérarchique, sauf si ce dernier est impliqué, auquel cas elle doit être adressée directement au rectorat.

Mesures possibles en cas d'octroi de PF : Mesure d'éloignement - Sanctions disciplinaires - Soutien RH - Indemnisation - Assistance juridique - Prise en charge d'avocat (que vous pouvez choisir vous-même) - Reconnaissance du préjudice

Pour des situations impliquant les **réseaux sociaux**, :

- il est conseillé de Demander la protection fonctionnelle
- il est conseillé de Signaler sur la plateforme PHAROS
- il est conseillé de Déposer plainte

Olivier Lefort  
Secrétaire académique

## PROFESSEUR·ES DOCUMENTALISTES : NE PUSSEZ PAS PP DANS LES ORTIES !

Il y a tout juste un an, la Direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale (DGRH) répondait à l'Association des Professeurs Documentalistes de l'Éducation Nationale (APDEN) sur la question des rémunérations. A la grande surprise des représentants de notre association professionnelle, avec laquelle le SNES-FSU partage de nombreuses revendications, le ministère répondait que « les professeurs documentalistes peuvent assurer la fonction de professeur principal prévue à l'article D.421-49-1 du code de l'éducation » et qu'ils « peuvent bénéficier de la part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) ». La DGRH précisait que « les blocages techniques existants au niveau des SIRH [systèmes d'information pour les ressources humaines] devraient prochainement être levés » pour permettre de bénéficier de ce paiement.

Depuis un an, les témoignages recueillis montrent effectivement que ces blocages informatiques sont levés petit à petit dans toutes les académies. Malheureusement, dans la nôtre, des collègues occupant cette fonction depuis la rentrée 2024 ont fait état de l'« impossibilité » invoquée par leurs directions de les rémunérer normalement pour cette charge.

### PP... Prof Principal·e ? Non ! Prof Pacté·e !

À l'heure où la fonction de professeur principal n'attire plus autant, nombre de directions se réjouissent de pouvoir faire appel à des professeur·es documentalistes motivé·es pour l'exercer. Mais quand il s'agit de les rémunérer, on leur apprend (quand toutefois on prend la peine de le leur dire !) qu'il n'est pas possible de les payer avec la part modulable de l'ISOE, à l'instar de leurs collègues. « Mais rassurez-vous Madame X ! J'ai trouvé une solution ! Je vous ai attribué un pacte ! » Et voilà comment, encore une fois, on peut solliciter les professeur·es documentalistes pour effectuer des tâches quand il n'y a plus de volontaires parmi les collègues de disci-

pline. Et voilà comment, encore une fois, on peut les maintenir dans une marginalité discriminante en refusant, malgré le cadre posé par le Ministère lui-même, de les rémunérer à égalité avec leurs collègues de discipline, pour le même travail. Et si la situation permet en plus de faire gonfler les chiffres de Pactes de l'établissement, pourquoi s'en priver... ?

### La réponse du Recteur

Le SNES FSU académique a donc interrogé directement et de manière officielle le Recteur sur cette discrimination, en continuant de revendiquer l'égalité de rémunération sur cette question. Sa réponse parvenue début mai évoque une impossibilité technique en début d'année et indique que désormais cette possibilité de rémunération est bien effective. Il indique également dans ce courrier qu'un rappel à ce sujet a été fait à tous les personnels de direction. Nous vous invitons donc, si vous occupez cette fonction ou désirez l'occuper à l'avenir, à engager un dialogue avec vos équipes de direction, afin qu'enfin les professeur·es documentalistes puissent bénéficier de cette égalité de traitement, et non plus être rétribué·es par des pactes ou des IMP.

**N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté à ce sujet.**

**Cher·es collègues profs docs et PP : les directions ont besoin de vous pour ces missions ! Osez revendiquer cette égalité de traitement en échange de votre investissement ! Ce n'est qu'en refusant ces inégalités que nous ferons dans les faits progresser la considération portée à notre métier.**

Guillaume Guimiot  
Responsable secteur Profs Docs

## APPEL AUX FUTUR·ES RETRAITÉ·ES

À la retraite, l'action syndicale sort du cadre de l'établissement, on appartient au niveau départemental au S1 des retraité·es du SNES, à la SFR (Section Fédérale des retraité·es) de la FSU et à la FGR-FP (Fédération générale des retraité·es de la fonction publique).

Le gouvernement tente d'imposer des régressions sociales : désindexation des pensions, suppression de l'abattement fiscal des 10 %, remise en cause de la réversion, hausse de la CSG...

Les actions menées depuis 10 ans dans le Groupe des 9 (six syndicats et trois associations) dénoncent la sous revalorisation des pensions, le coût de la santé, les difficultés d'accès aux soins et la suppression des services publics de proximité.

La présence de la FSU dans le Haut Conseil de l'Âge, de la Famille et de l'Enfance et les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie atteste de notre représentativité.

Par les initiatives qu'il prend, les réunions qu'il organise, les publications qu'il vous adresse, le secteur « Retraité·es » du SNES contribue à la défense de vos droits mais il doit se renforcer pour être à la hauteur des enjeux.

Une mobilisation de toutes et tous est nécessaire, on compte sur vous pour nous rejoindre dans le SNES-FSU Retraité·es.

Claude Courrivaud  
Retraité à la CAA du SNES-FSU de L'académie de Reims





### **DES GROUPES DE NIVEAU NÉFASTES**

Le SNES-FSU dénonce les effets négatifs de la réforme imposant des groupes de niveau en 6ème et 5ème. Ces regroupements stigmatisent les élèves en difficulté, notamment ceux en situation de handicap, et aggravent les inégalités. Le SNES-FSU appelle à résister localement, en modifiant les structures lors des conseils d'administration (groupes hétérogènes) ou en exigeant un vote contre les groupes de niveau.

### **DNB 2026 : REFONDATION EN COURS**

Une victoire est obtenue avec la réforme du DNB 2026 : retour aux moyennes disciplinaires pour le contrôle continu (40 % de la note) au lieu du bilan de fin de cycle. Les classes de « prépa-Secondaire » disparaîtront, ce qui met fin à une logique de relégation et au DNB obligatoire pour entrer en classe de Seconde. Le SNES-FSU reste vigilant face à toute tentative de normalisation excessive des évaluations au niveau local (type PLE – Plan Local d'Évaluation - en lycée) ou d'introduction de nouvelles épreuves floues (culture générale, compétences psycho-sociales).

### **RÉÉCRITURE DES PROGRAMMES : UN COMBAT SYNDICAL**

Le SNES-FSU dénonce l'écriture précipitée des programmes dans le cadre du « Choc des savoirs », qui tend à standardiser les pratiques pédagogiques et à déqualifier le métier enseignant. Grâce à l'action du SNES-FSU, la mise en place des nouveaux programmes de langues vivantes sera échelonnée, et de nombreux amendements ont été intégrés aux projets de textes (notamment en maths et français pour le cycle 3).

### **NOUVEAU SOCLE COMMUN : ATTENTION DANGER !**

Le projet du nouveau socle commun de compétences et de connaissances regorge de compétences psycho-sociales (toute une partie leur est consacrée), qui pour certaines sont problématiques car elles sont floues et tendent à normaliser le comportement des élèves : « contrôler les effets du stress », « adapter leur communication à la situation et à leurs interlocuteurs ». La dernière partie de ce projet de socle est une liste de compétences (facilement transformable en tableau à cocher). Enfin, les savoirs fondamentaux en français et mathématiques sont au centre de ce socle et les autres disciplines ne sont là que pour travailler les compétences dans ces deux matières.



### **UN AUTRE COLLÈGE EST POSSIBLE**

Le SNES-FSU propose un modèle centré sur la réussite de toutes et tous : classes avec un maximum de 20 élèves (16 en REP et REP+), dédoublements dans toutes les disciplines, et équipes pluri-professionnelles complètes et renforcées. Il appelle le ministère à enfin faire confiance aux enseignant-es et à leur professionnalisme, pour qu'ils et elles puissent pleinement accomplir leurs missions.

Myriam Ranaivoson  
Secrétaire académique

# POURQUOI TANT DE VIOLENCE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS ?

Intrusions, introductions d'armes blanches, poursuites et bagarres dans des lycées mais aussi quelques collèges, ou à leurs abords... Cela fait bientôt deux ans que des événements similaires se produisent avec une fréquence accrue dans l'académie de Reims. Des établissements sont confrontés à des violences, souvent entre jeunes qui règlent leurs comptes, parfois très brutalement. Ce phénomène prend malheureusement de l'ampleur à l'échelle nationale et les médias ne se privent pas de les relayer.

La montée des inégalités en France ainsi que l'absence de véritables mesures politiques destinées à la jeunesse viennent heurter de plein fouet une éducation nationale considérablement affaiblie en raison de l'insuffisance des moyens financiers et humains qui lui sont alloués pour assurer ses missions, parmi lesquelles la sécurité des usagers et des personnels. Ainsi, les réactions du rectorat n'apportent que des réponses ponctuelles donc forcément insatisfaisantes : cellules de crise, déplacement de l'équipe mobile de sécurité, quelques rondes policières, et il n'y a plus qu'à espérer que l'affaire se tasse. Bref, ce ne sont que des gesticulations et, pendant ce temps, les agents doivent poursuivre leurs missions dans un climat dégradé. Ils comprennent rapidement qu'ils sont livrés à eux-mêmes, les solutions devant être trouvées au niveau local, à moyens constants...

À l'initiative des représentants des personnels de la FSU qui siègent en formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) académique, un point avait été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 25 mars dernier (cf. le point 4 du compte rendu sur le site du SNES académique). Deux avis proposés par la FSU ont été votés à l'unanimité. Le premier concerne la de-

mande de reconnaissance automatique de l'imputabilité au service (fonctionnaires) ou au travail (non titulaires) des accidents déclarés suite à un événement violent ou traumatisant. Le second a consisté à demander l'élaboration d'une fiche réflexe à destination des personnels de direction pour décrire la procédure à mettre en œuvre en cas d'événement violent ou traumatisant. L'administration n'a toujours pas apporté de réponses à ces avis et, pour le moment, aucune mesure n'est prise pour prévenir ces situations. La réponse sécuritaire n'est pas suffisante ni efficace. Nous rappelons le rôle éducatif des personnels de vie scolaire qui ne doivent pas être considérés comme des « agents de sécurité ».

Une réflexion globale -voire sociétale-, faisant fi de toute idéologie ou récupération politique, doit être menée dans les meilleurs délais avec tous les partenaires, les écoles devant redevenir des lieux protégés pour tous avec des personnels qualifiés, respectés, en nombre suffisant et dans tous les établissements.

Si des choses surprenantes à votre établissement est concerné, alertez le plus tôt possible la section académique à l'adresse mail suivante :

[contact@reims.snes.edu](mailto:contact@reims.snes.edu)

Si le mal-être est profond, vous pouvez contacter le réseau prévention, aide et suivi (PAS) de la MGEN, que vous soyez adhérent à la mutuelle ou non. Vous avez le droit à 3 consultations téléphoniques gratuites avec des professionnels.

Renaud Rouffignac - Secrétaire académique

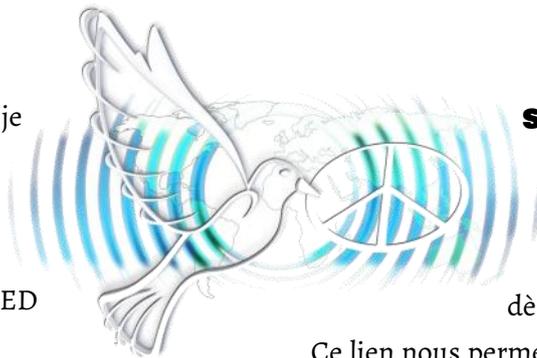
*Note : Cet article a été écrit avant le drame qui s'est déroulé à Nogent et qui a entraîné la mort de notre collègue Mélanie AED au collège Françoise Dolto.*

## TÉMOIGNAGE

Je suis assistant-e d'éducation et je procède au contrôle visuel des sacs des élèves lors de leurs arrivées au collège. Mes pensées et condoléances vont aux proches de notre collègue AED Mélanie.

Je me permets juste de vous transmettre mon avis concernant le contrôle des sacs : **AVANT LA MISE EN PLACE DE CES CONTRÔLES, J'ACCUEILLAIS LES ÉLÈVES EN LEUR DISANT "BONJOUR" ET SURTOUT EN LES REGARDANT. JE REGARDAIS TOUS LES ÉLÈVES QUI ARRIVAIENT AU COLLÈGE** (j'étais quasiment capable de savoir quel élève était présent ou absent ce jour).

Mais **DEPUIS LA MISE EN PLACE DU CONTRÔLE VISUEL, JE DIS D'AVANTAGE "BONJOUR" À DES**



**SACS OUVERTS** sans forcément avoir le temps de regarder les élèves. Et c'est vraiment dommage.

Avoir ce simple contact avec les élèves dès leur arrivée permet de créer un lien.

Ce lien nous permet d'avoir une meilleure relation et communication avec les élèves. Et cette relation est primordiale. Cela peut permettre aux élèves de nous transmettre des informations quand il y a un problème (par exemple ils peuvent nous prévenir si un autre élève amène ou à l'intention d'amener un objet interdit au collège).

Je ne sais pas et je ne suis pas en mesure de vous dire si ce contrôle visuel est efficace et dissuasif ou non.

Je sais que je ne suis qu'un assistant d'éducation mais je voulais vous transmettre mon avis sur ce sujet par rapport à mon expérience sur le terrain.

Un-e AED de notre académie

# CE QU'IL FAUT SAVOIR DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

## LA PSC : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES PERSONNELS ?

Il est prévu, à partir du 1er avril 2026, que les personnels des ministères de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports ainsi que celui de l'enseignement supérieur adhérent à une complémentaire santé, aient la possibilité (facultative) de garanties en prévoyance.

### POUR RAPPEL :

La protection sociale complémentaire (PSC) se décline en 2 volets : la couverture en santé qui vient compléter les remboursements des frais de santé de la Sécurité Sociale et la couverture en prévoyance qui vient assurer les personnels face aux aléas de la vie (décès, invalidité, maladie).

Contre l'avis des organisations syndicales, le gouvernement impose le découplage (séparation) entre les volets santé et prévoyance.

**POUR LA SANTÉ :** à l'instar de ce qu'il a imposé dans le privé en 2016 (ANI), le gouvernement a décidé la mise en place d'une mutuelle obligatoire avec un financement à hauteur de 50 % par l'employeur pour toutes les agent·es de la Fonction Publique d'État titulaires et contractuel·es.

**POUR LA PRÉVOYANCE :** il a décidé le renforcement de certaines garanties statutaires et la possibilité de compléter ces garanties par des contrats facultatifs en prévoyance complémentaire avec une petite participation de l'employeur (7 € par mois et par agent·e volontaire).

La FSU demande le retour de cette indemnisation à 100 % (voir article page 4) ainsi que le renforcement des garanties statutaires en prévoyance, notamment sur l'indemnisation des congés maladies ordinaires.

**CRITIQUE DE LA PSC :** les dangers de cette mise en œuvre  
La FSU était opposée dès le départ à l'idée d'une PSC

obligatoire pour les agent·es de la Fonction publique.

Elle a dénoncé la rupture de solidarité intergénérationnelle que la réforme de la PSC impose entre actif·ves et retraité·es mais aussi celle des solidarités familiales. Elle se traduit par une augmentation du coût de la cotisation pour les ayants droit et une rupture de solidarité entre les différents agent·es actif·ves puisque leurs cotisations comporteront une part forfaitaire à côté d'une part proportionnelle aux revenus. Ainsi, tout le monde sera perdant.

L'instauration d'un « panier » de soins de base, complété par des garanties additionnelles au choix des individus, amènera de fait chaque agent·e à arbitrer entre les besoins communs de santé et sa solvabilité individuelle.

Le gouvernement impose dans la Fonction Publique une protection sociale complémentaire (PSC) obligatoire qu'il présente comme un élément de sa politique salariale pour les fonctionnaires avec le gel du point d'indice et le refus de revoir les grilles indiciaires.

## CE CHOIX LIBÉRAL PRÉSENTE DE MULTIPLES DANGERS QUE LA FSU CONTINUE DE DÉNONCER :

- le découplage des risques « santé » et « prévoyance » avec une adhésion facultative des agent·es et une participation employeur forfaitaire insuffisante pour la « prévoyance » ;
- le risque que les agent·es actif·ves s'estiment en bonne santé et ne souscrivent pas à la « complémentaire prévoyance » ;
- ce dispositif prépare de nouveaux désengagements de la Sécurité sociale vers les complémentaires puisqu'il renforce ce second étage qui était jusque-là facultatif ;
- l'opportunité aux assureurs privés de gagner des parts de « marché » dans de nombreux ministères, l'objectif étant de substituer à terme une logique marchande à la solidarité nationale que représente la Sécurité sociale : les premiers résultats aux appels d'offres dans les ministères de l'environnement et de l'agriculture ne font que renforcer nos craintes puisqu'on fait appel à des fonds de pensions américains !



Guy Bourgeois  
Secrétaire Académique  
Dossier santé complet sur  
notre site : [grandest.fsu.fr](http://grandest.fsu.fr)



## RÉPONSES DU RECTORAT AU COURRIER SUR L'INFORMATIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Il arrive parfois que nous ayons des « réponses » à nos courriers. Je ne vais pas rentrer dans le détail du courrier, mais lister les items et les réponses associées.

- Problème de la complexité pour se connecter à l'application pour faire l'appel
- Manque de place sur les serveurs pour stocker de gros documents
- Gestion du wifi, qui marche, ou pas...
- Modifications et changement sans prévenir les personnels ni les former, en particulier passage de Windows 10 à 11

*Réponse*, le Rectorat n'est pas à la manœuvre, la région décide... Donc le Rectorat délègue sans vérification ni cahier des charges ?

- La remise à zéro des sessions
- Gestion de la sécurité, les restrictions

*Réponse* évasive et sécuritaire, le Rectorat nie les difficultés des collègues, seule la sécurité compte.

## « DÉCEPTION - CONSTERNATION » !!!

C'est le sujet du mail envoyé par un chargé de mission à l'ensemble des collègues de l'académie d'une discipline, suite au peu d'inscrits à une journée de formation (un mercredi après-midi).

Nous comprenons que l'organisation d'une telle journée réunissant chercheurs, représentants institutionnels et autres partenaires a demandé un travail conséquent.

Cependant, nous sommes déçus, consternés par le manque d'humanité de notre hiérarchie : il faudrait peut-être prendre le temps de réfléchir à cette faiblesse des inscriptions au



lieu de culpabiliser les collègues : n'oublions pas que la charge de travail continue à augmenter, la formation continue est de plus en plus assurée en dehors du temps de service.

Quid aussi de la considération des parents en proposant des journées de formation les mercredis...? Le travail invivable des professeurs n'est pas extensible !

Et nous pourrions parler des salaires gelés depuis 15 ans, des injonctions contradictoires incessantes, ou encore de la perte du sens du métier...

Annie Bécret  
Secrétaire académique

## LA CARRIÈRE : DES CHANGEMENTS EN PERSPECTIVE

Lors du Conseil Social d'administration ministériel du 6 mai 2025, le ministère a présenté un projet de redéfinition du cadencement et du rôle du rendez-vous de carrière, dès l'année 2026.

Pour le nouveau cadencement : le temps passé au 5ème, 6ème, 7ème et 8ème échelon serait réduit de 2 ans et demi au total, Alors que pour l'instant avec les accélérations possibles pour 30 % des collègues il n'y avait « que » 2 ans à gagner.

Pour les rendez-vous de carrière : un premier 4 ans après l'entrée dans le métier sans incidence sur l'avancement, le second sera lié au passage à la hors classe (donc dans la première année du 9ème échelon) et un nouveau rendez-vous sera lié au passage à la classe exceptionnelle. Actuellement les avis pour le passage à la hors-classe servent à déterminer le moment (à même échelon un avis Très Satisfaisant pourra y passer 2 ans après un Excellent, 4 ans pour un Satisfaisant et 5 ans pour un À Consolider environ.

Par contre pour le passage à la classe exceptionnelle les

avis peuvent être bloquants et faire que des personnes qui n'ont pas de double avis Très Favorable pourraient ne jamais passer à la classe exceptionnelle.

Le SNES-FSU a défendu les collègues à travers une position claire : il n'est pas question d'avoir un rendez-vous de carrière qui fasse office de barrage à l'accès à la classe exceptionnelle, et donc à un accès au traitement à l'indice le plus élevé avant le départ en retraite. Les propositions du ministère dénaturent le rôle du rendez-vous de carrière. Il devient synonyme d'accroissement du contrôle sur la carrière des personnels. Inacceptable !

Olivier Lefort  
Secrétaire académique

**Attention :** remarque au moment où nous écrivons cet article, le bulletin officiel n'est toujours pas sorti et le ministère des finances pourrait bloquer son application. Suivez bien les nouvelles par mail.

## *L'émancipation des femmes, une histoire d'argent -*

Bénédicte Loubère (Mai 2025) – Public Sénat

« La libération de la femme passe par l'argent, c'est la clé de leur indépendance. Parfois aidées par des alliés masculins, leurs voix ont bousculé la société pour la faire évoluer, la rendre plus équitable aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Ce film raconte leurs combats de longue haleine qui mettent en jeu éducation et égalité des droits, au nom de cette liberté fondamentale. »

Ce documentaire de 51 minutes retrace l'histoire du mouvement féministe et des luttes pour l'émancipation des femmes, notamment dans le monde de l'éducation et du travail depuis 1848 et pointe les inégalités à combattre encore aujourd'hui. Il est suivi d'un échange « un monde en doc, le débat » :

« Où en est-on aujourd'hui ? Travail, postes, fonctions, salaires... La partie est-elle gagnée pour les femmes ? » Rebecca Fitoussi et ses invitées posent la question.



## *Le coût de la : ce que la France économiserait si les hommes se comportaient comme les femmes -*

Lucile Peytavin (2021) – Éditions Livre de Poche

« En France, les hommes sont responsables de l'écrasante majorité des comportements asociaux : ils représentent 84 % des auteurs d'accidents de la route mortels, 92 % des élèves sanctionnés pour des actes relevant d'atteinte aux biens et aux personnes au collège, 90% des personnes condamnées par la justice, 86 % des mis en cause pour meurtre, 97 % des auteurs de violences sexuelles, etc. Quel est le coût, en France, en 2020, des conséquences de la virilité érigée en idéologie culturelle dominante ? L'autrice nous pose la question : n'aurions-nous pas tous intérêts à nous comporter... comme les femmes ? »

Ce livre présente tout d'abord l'histoire et la construction de notre société patriarcale. Ensuite, elle montre les effets néfastes (pour les hommes et les femmes) de ce patriarcat et enfin, elle estime le coût de la virilité. L'autrice explique également tous les travers de notre société et comment nous pouvons les combattre aujourd'hui.



## *Comment trouver sa voix ? - Hervé Pata* Série de 5 podcasts (France Culture)

« Pour convaincre son auditoire, les bons mots ne suffisent pas ; encore faut-il les dire avec la voix qui convient. Hervé Pata, professeur en techniques vocales et oratoires, nous apprend à mieux utiliser cet outil essentiel pour s'exprimer en public et être bien avec soi-même ! »

« Si les mots ont un sens, les sons ont un pouvoir ». En tant qu'enseignant, notre voix est un outil essentiel pour communiquer avec nos élèves. Ces podcasts expliquent les techniques vocales pour placer sa voix mais aussi pour savoir l'utiliser en adaptant son timbre, son débit, son intensité et son expressivité pour mieux s'exprimer en public.



## *Le service public empêché - Nadège Vezinat* Septembre 2024 - Éditions PUF

Fragilisé mais loin d'avoir disparu, le service public est aujourd'hui « empêché ». Plusieurs mécanismes l'entravent, le gênent, font obstacle à sa conduite et produisent confusion et insatisfaction chez les usagers, perte du sens de leur mission et souffrance au travail pour les agents, sentiment d'abandon et fatalisme chez les citoyens.

Santé, éducation, affaires sociales ou culture : le contrat social, depuis la Révolution, confie d'emblée à l'État la prise en charge de nombres de missions d'intérêt général. Nadège Vezinat analyse dans ce livre les conséquences des bouleversements, contre-nature, qu'entraînent les volontés de libéralisation ou de marchandisation.

